



N° 22 Décembre 2017

Bulletin Communal



DAMMARTIN-sur-Meuse

Le mot du maire

Sommaire :

• Mot du maire	1
• Travaux 2017	2-5
• Projets 2017	6
• Divers	7
• Fleurissement Aménagement	8
• Finances	9
• École	10-11
• Recensement	12-13
• Lire et faire lire	14
• Comité des Fêtes	15-16
• La Saint Hubert	16-17
• Les Bassignots	18-19
• Jeux	20
• Tarifs et locations	21
• La page astronomie	22-23
• École de Malroy	24-25
• Natura 2000	26-29
• Fuller en garde	30-31
• Les cartes de Dammartin	32-33
• État civil	34-35
• Calendrier	36

J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau numéro de votre bulletin communal. C'est un rendez-vous auquel vous êtes maintenant habitués depuis 22 ans.

L'année 2017 a été marquée par une bonne activité de nos associations. Elles trouvent dans ce bulletin une possibilité de vous faire partager le travail qu'elles mènent tout au long de l'année pour rendre Dammartin plus animé, plus dynamique, plus présent dans nos vies quotidiennes. Tous ces efforts concourent à rendre notre commune plus vivante et contribuent au développement des liens sociaux et humains dans notre population. On juge la vitalité d'une commune à sa vitalité associative. Au nom de la Municipalité, je souhaite féliciter et remercier tous ces bénévoles qui tout au long de l'année n'économisent ni leur temps ni leur énergie.

Le début 2018 va être marqué par le recensement des habitants de Dammartin. C'est une étape obligatoire pour chaque citoyen mais aussi un moment très important pour une collectivité. En effet, il découle de ce recensement le montant des dotations de l'État et des aides diverses nécessaires au fonctionnement communal. Je vous remercie d'avance pour l'accueil que vous réserverez à Sophie BRUCKERT, notre salariée, responsable de l'agence postale, à qui le conseil municipal a souhaité confier le rôle d'agent recenseur.

Ce bulletin est aussi pour moi une occasion de remercier le travail des salariés de notre commune. Je peux compter quotidiennement sur eux pour la gestion de tous les problèmes inhérents à la vie d'une commune. Je tiens également à remercier les élus, principalement mes adjoints, à qui je demande beaucoup, et les conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction par leur présence assidue.



Enfin, au nom du conseil municipal et des associations, je vous présente pour 2018, à vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la paix et le bonheur à chacun d'entre vous.

Bonne lecture.

Joël Millé

Janvier

Horloge de l'église

Pour remplacer l'ancienne horloge mécanique qui ne

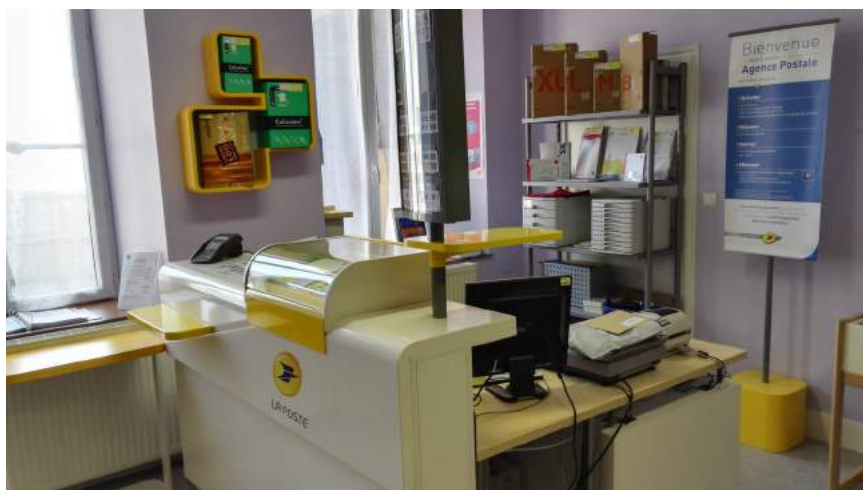
fonctionnait plus correctement, le conseil municipal a souhaité installer une horloge électronique. C'est l'entreprise CHRETIEN, campaniste à Fléville-devant-Nancy (54) qui a procédé, le mardi 10 janvier, à cette mise en place et à son réglage. Cette nouvelle horloge est entièrement paramétrable. Il n'est plus nécessaire de la remettre à l'heure régulièrement, elle est reliée par système radio au temps universel et est donc désormais toujours à l'heure. Les passages aux heures d'été ou d'hiver se font automatiquement. Pour limiter les nuisances sonores, la sonnerie des cloches est ainsi suspendue la nuit de 22 heures à 7 heures le matin.



Février

Agence postale

Durant les vacances scolaires de février, Monsieur Gérard DORMOY, artisan à Bourbonne-les-Bains a redonné un coup de jeune à notre salle du rez-de-chaussée qui héberge l'agence postale et la médiathèque. Des nouvelles couleurs plus modernes ont été choisies pour la peinture des murs. Le plafond fut repeint et le revêtement du sol a été remplacé.



Mars

Annexe salle des Fêtes

Construite en 1999 avec la salle polyvalente, la petite salle attenante a subi des dégâts côté ouest dus à des infiltrations d'eau autour des fenêtres. C'est Monsieur DORMOY qui a été retenu pour effectuer les travaux de rénovation. Le plafond a été abaissé et redressé pour améliorer l'acoustique. Les deux fenêtres ont été changées. Des dalles chauffantes au plafond, installées par Jean-Marc GIRARDOT électricien à Dammartin, remplacent les radiateurs muraux.

Le club des Bassignots dispose maintenant d'une salle plus confortable pour ses activités hebdomadaires.



Mars

Cabine téléphonique

La loi française n'oblige plus les communes à s'équiper d'au moins une cabine téléphonique. Ces cabines génèrent aujourd'hui des pertes pour Orange. Elles vont donc définitivement disparaître du paysage français. Orange peut désormais démanteler les 5 450 cabines restantes. Elles étaient 300 000 il y a 20 ans. Celle de Dammartin a été démontée le 23 mars dernier.



Avril

Archives Mairie

Au premier étage de la mairie, un petit local, qui servait de débarras, restait à aménager. Pas très large, il est idéal pour entreposer les archives papier de la commune. C'est également Monsieur DORMOY qui a réalisé les travaux pendant les vacances de Pâques.

Il ne reste plus qu'à installer quelques rayonnages.



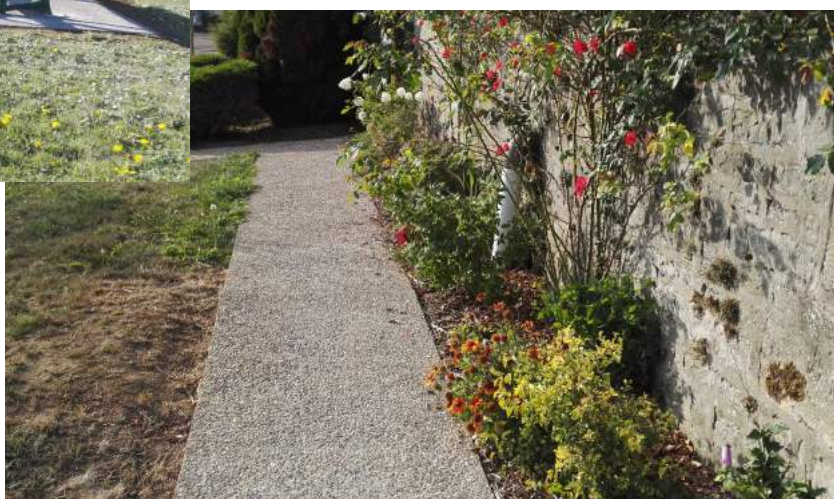
Avril

Place DROUHET



L'entreprise PETITJEAN-CONSTRU RENOV de Laneuville a déplacé les deux tables ainsi que les poubelles pour les installer près du terrain de pétanque.

Depuis cette nouvelle implantation, on constate une utilisation plus importante de ces bancs et tables. En même temps, l'entreprise a créé une allée qui permet de relier le sommet des escaliers de la place DROUHET et le parvis de l'église.

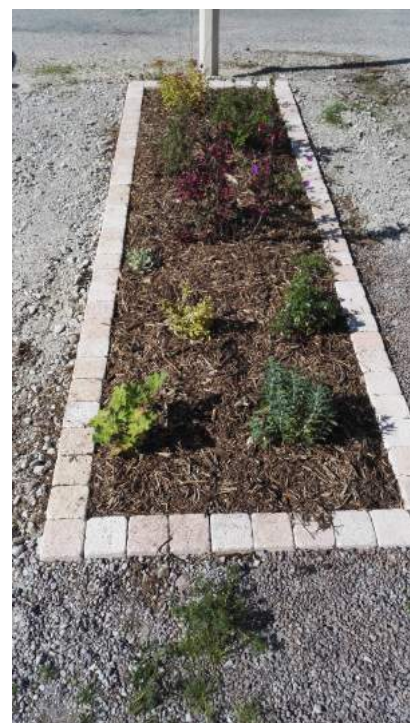


Avril

Plate-bande

La commission d'embellissement et de fleurissement a souhaité créer plusieurs plates-bandes en pleine terre sur le domaine communal rue Principale en direction de Meuse. Cela dans le but de remplacer les bacs en bois qui nécessitent un arrosage fréquent durant l'été. La première a été mise en place.

C'est Monsieur Gérard STASSE qui a réalisé les travaux. Les pépiniéristes ARLAND de Charmoy se sont chargés du choix des arbustes et de leur plantation. D'autres plates-bandes seront créées prochainement.



Juin

Nettoyage Châteaux d'eau

Le nettoyage du château d'eau de Dammartin et de la bache de Malroy a été réalisé par l'entreprise EAU + SERVICES de Frébécourt dans le département des Vosges.

Juin

Création de purges à Malroy

Sur le réseau de distribution d'eau de Malroy, des problèmes récurrents de dépôts dans certaines canalisations se posent. Pour y remédier, le 9 juin, l'entreprise PERROT a mis en place deux points de purge à l'extrémité de deux bras de ce réseau. Cela va permettre de vidanger plus facilement et plus efficacement les canalisations.



Juin

Photos aériennes par drone



Le syndicat départemental énergie et déchets de Haute-Marne propose aux communes qui le souhaitent un service de gestion des cimetières. Le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce dispositif. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer des photos aériennes précises du cimetière pour permettre de localiser les emplacements des tombes. Les agents spécialisés du syndicat sont donc venus le 2 juin avec leur drone pour prendre ces photos. La commune en a profité pour réaliser une couverture photographique pré-

cise de tout le village, y compris Malroy. Les photographies ont une échelle de 1/100^{ème}. Elles permettent de localiser avec précision les vannettes du réseau de distribution préalablement marquées ainsi que les tampons des réseaux de tout-à-l'égout et des eaux pluviales.

Juin

Réparation fuite

Une fuite importante sur la canalisation qui achemine l'eau depuis les captages jusqu'au château d'eau a été constatée. Elle se trouvait sur la parcelle E 690. L'entreprise PERROT a rapidement fait le nécessaire pour colmater cette fuite.



Juillet

Vente Maison

En l'étude de Maître VAUTHIER, la commune a signé l'acte de vente de la maison située au 16 rue principale, cadastrée E689-E690-E188 le 24 juillet. Par délibération en date du 24 février 2017, le conseil municipal avait accepté la proposition d'achat conjointe faite par Mademoiselle Justine VOILLEQUIN et Monsieur Freddy ANDRES.



Septembre

Marquage arrêt bus

Pour assurer la sécurité de l'arrêt du car de ramassage scolaire, un marquage au sol a été réalisé par les adjoints du conseil municipal. Pascal DUBUY avait préalablement nettoyé l'emplacement avec sa balayeuse mécanique.

Il est rappelé à tous et plus particulièrement aux parents qui viennent chercher les enfants en voiture à la sortie des classes, de laisser suffisamment de place au car pour pouvoir accéder à l'aire de stationnement et en sortir en toute sécurité.

Le secrétariat de Mairie sera fermé les lundis
25 décembre et 1^{er} janvier

Accessibilité - Lors de la réunion du 17 mai 2016, le conseil municipal a validé l'agenda d'accessibilité réalisé par le bureau d'étude A2CH. Pour 2017, les travaux concernant le bâtiment abritant la mairie, l'école, l'agence postale et la bibliothèque devaient être réalisés. Le projet de fermeture de l'école, puis le sursis de un an accordé par la direction académique ont perturbé l'avancement du dossier.



En 2018, l'accessibilité de la salle polyvalente va être programmée avec celle de la mairie. Le 27 octobre le conseil municipal a validé des demandes de subventions pour la réalisation de ces travaux auprès du fonds de soutien à l'investissement local et auprès du conseil départemental. Le 29 novembre, l'accord de subvention va permettre de commencer la recherche d'artisans pour réaliser les travaux.

Fin d'effacement des réseaux - Le conseil réuni le

29 février a décidé de commander une étude et un chiffrage des travaux d'effacement des derniers réseaux aériens de la commune auprès du SDED 52 : c'est-à-dire l'entrée de Dammartin direction Meuse et en partie la rue de la Fontaine.

Le syndicat départemental énergie et déchets de Haute Marne tarde à proposer à la commune un devis acceptable. Les discussions sont en cours, le dossier devrait être validé en 2018.

Circulation RD 417 - De nombreux habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules qui traversent notre village et en particulier les poids lourds. Le conseil municipal réuni le 22 avril a alerté les services départementaux de l'équipement afin qu'ils étudient les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour ralentir la vitesse de circulation et ainsi rendre notre commune moins dangereuse pour ses habitants. La première étape qui consiste à mesurer le trafic et la vitesse des véhicules va être réalisée au printemps.



Une démarche responsable des propriétaires de chiens (rappel)



La qualité du cadre de vie d'une commune est inhérente à sa propriété. A ce titre, les habitants de notre commune en appel à la citoyenneté des propriétaires de chiens.

Si les vertus de ces animaux domestiques sont reconnues, en revanche leurs désagréments sur les trottoirs et pelouses le sont aussi, hélas. Le maire en appellent donc à la responsabilité des propriétaires. Si certains d'entre eux ont déjà le réflexe de ramasser les ex-

créments de leur animal à quatre pattes, il serait de bon ton que tous les autres leur emboîtent le pas.

Ce souci de laisser les endroits publics propres relève en fait de l'obligation. Le Code pénal stipule qu'il est interdit de laisser les déjections de son animal sur la voie publique et que le non-respect de cette réglementation est assujéti à une contravention de classe 3, soit 68 €.

Ramasser les crottes de son chien est donc une démarche respectueuse à l'égard des autres personnes avec lesquelles le domaine public est partagé et à l'égard des personnes qui se chargent de nettoyer ce même domaine...

Diplômes dons du sang

L'Établissement français du sang a récompensé, cette année, trois habitants de Dammartin pour avoir manifesté leur solidarité et avoir contribué à sauver des vies par des dons de sang bénévoles répétés. Félicitations à eux !

Il s'agit de - Angélique BRENIERE insigne de bronze 2^{ème} niveau (10 dons)

- Laurent PONZO insigne de bronze 3^{ème} niveau (25 dons)

- Sylvain VALLON insigne d'argent 4^{ème} niveau (75 dons)

Aménagement bénévole

Depuis quelques temps, des bancs ont fait leur apparition au bord de quelques chemins de Dammartin.

Ces bancs invitent à une pause contemplative de nos beaux paysages. Ils sont très appréciés des promeneurs.

Merci au constructeur anonyme, il se reconnaîtra.



Marche dominicale



Un dimanche matin sur deux, depuis le printemps, un groupe se retrouve devant la salle des fêtes pour marcher ensemble pendant quelques kilomètres. C'est à l'initiative d'habitants de Dammartin que cette activité dominicale s'est mise en route. Petit à petit le groupe s'est agrandi. L'itinéraire du jour est choisi avant le départ au gré des désirs du groupe et des conditions météorologiques. Deux fois cet été la marche s'est délocalisée pour découvrir les forêts de Morimond.

Les bienfaits d'une activité physique régulière étant reconnus, **ce groupe est ouvert à tous**. Il n'est parrainé par aucune association, **chacun** étant responsable de sa condition physique. La distance parcourue à chaque sortie varie entre 5 et 10 kilomètres.

Prochaines sorties : 14 et 28 janvier - 11 et 25 février (sous réserve de météo favorable)

Au cours de cette année, plusieurs suggestions émises par la commission fleurissement ont été mises en œuvre. Le déplacement des auges devant l'église a été fait le 11 mai. Michel et Hervé, aidés d'un engin de manutention, ont déplacé ces deux auges devant l'église pour les positionner à deux endroits plus visibles.

Le déplacement des tables et bancs sur la place Drouhet est également maintenant effectif. La création d'une plate-bande en face de la boulangerie ainsi que l'allée devant l'église ont été réalisées. La plantation de végétaux et d'arbustes a terminé l'agrémentation de ces deux aménagements.

Le 20 mai, les volontaires ont planté les fleurs dans les différentes auges. Michel les a arrosées pendant l'été. Cela a permis d'avoir des endroits fleuris dans notre village, très appréciés par les résidents comme par les gens de passage.

Merci encore et toujours à tous ceux qui s'investissent pour l'amélioration de notre cadre de vie.



Le budget fonctionnement de votre commune - Année 2017

	Recettes		Dépenses
Fermages	9859 €	Indemnités Maire et Adjointes	13613 €
Eaux	23990 €	Salaires	25797 €
Régie Salle des Fêtes, étangs, chasse	2370 €	Produits d'entretien	1086 €
Dotation forfaitaire	23230 €	Électricité	14530 €
Dotation nationale de péréquation	3211 €	Assurances	4826 €
Dotation élus locaux	2962 €	Impôts et taxes	2189 €
Dotation solidarité rurale	3502 €	Cotisation SDIS (<i>Centre de secours</i>)	4758 €
Taxe d'habitation	15531 €	Charges sociales	7501 €
Taxes foncières non-bâti	8733 €	Entretien réseaux et voiries	6850 €
Taxes foncières bâti	6750 €	Tontes, tailles, désherbages	11473 €
Attributions compensatoires Grand Langres	13847 €	Fleurissement et embellissement	1447 €
La Poste	13584 €	Fauchage chemins	2984 €
Assainissement	6068 €	Fêtes et cérémonies	1026 €
Affouages	2316 €	Téléphonie	806 €
		Remboursement emprunt	576 €
		Subventions associations	300 €
		Cotisations diverses	477 €
		Charges sociales élus	2315 €
		Travaux et petits équipements	9318 €
		Maintenance informatique, fournitures de bureau, affranchissement	3084 €
Total :	135 953 €	Total :	114 956 €

Excédent : 20 997 € qui sert avec les subventions à financer les investissements.

Médiathèque

Planning des prochaines expos proposées par la Médiathèque en 2018

Horaires d'ouverture de la POSTE et de la MEDIATHÈQUE

Lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi et samedi de 9 h 00 à 10 h 00

FERMETURE ANNUELLE DE L'AGENCE POSTALE et de la MEDIATHÈQUE

Du lundi 25 décembre
au samedi 30 décembre inclus.

Janvier

L'eau

Février

L'ours polaire

Mars

Les techniques de l'archéologie

Avril

Viva patate (La pomme de terre)

Mai

La biodiversité

Juin

La prévention des accidents domestiques

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En janvier 2017, l'annonce de la fermeture de la classe de Dammartin tombe soudainement. Le cycle 3 (CM1 et CM2) sera déplacé à Montigny-le-Roi. Les parents d'élèves, les enfants, les élus et la population de notre village sont abasourdis par cette annonce.



Les parents se rencontrent à plusieurs reprises, se mobilisent et s'organisent pour empêcher cette fermeture. Ils confectionnent rapidement des banderoles, mettent en place une pétition.

Le 16 février, les parents d'élèves et les élus reçoivent à la Mairie de Dammartin, à leur demande, Madame Nadette FAUVIN, la Directrice Départementale de l'Éducation Nationale. A l'issue de cette rencontre, Madame FAUVIN décide une fermeture conditionnelle de l'école de Dammartin. C'est à dire, si le jour de la rentrée scolaire, plus de 45 élèves sont scolarisés sur le RPI, la classe est immédiatement réouverte.

ÉCOLE EN SURSIS

Le 6 juillet, la commune est informée par la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale qu'il a été décidé de surseoir à la mesure de retrait d'un emploi à l'école de Dammartin-sur-Meuse pour la rentrée 2017.

Cet emploi est maintenu à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire 2017-2018. Concrètement, la fermeture de la classe de Dammartin est repoussée de un an. C'est provisoirement une bonne nouvelle pour les parents d'élèves, pour les enfants, pour tous les habitants de Dammartin et pour le conseil municipal.

Merci aux parents et aux nombreux soutiens, la mobilisation a peut-être permis d'éviter la fermeture de l'école de Dammartin.



Douze enfants sont partis en sixième au mois de septembre 2017 et huit y rentreront en septembre 2018. Ces départs ne seront malheureusement pas suffisamment compensés par de nouvelles arrivées ou par des naissances. Notre RPI Source-Meuse est fragilisé.

DÉPART D'AURÉLIE

C'est une atmosphère de fin d'année scolaire qui régnait ce mardi en fin d'après-midi dans la cour de récréation de l'école de Dammartin. Pour remercier la maîtresse Aurélie de cette belle année qui se ter-



mine, un pot était organisé par les parents d'élèves.

ARRIVÉE DE MÉLANIE



Après le départ d'Aurélie Thiébaut pour l'école de Neuilly-l'Évêque, une nouvelle professeur des écoles, Mélanie Lambert, a été nommée pour cette année scolaire.

Mélanie a été assistante pédagogique au collège

CLASSE 2017-2018

Le 4 septembre, treize élèves ont fait leur rentrée à l'école de Dammartin. Leur nouvelle professeur des écoles, Mélanie LAMBERT, a accueilli les cinq CM1 et les huit CM2. Quatre enfants proviennent de Saulxures, deux de Meuse, un de Récourt, un d'Avrecourt et cinq de Dammartin.

Chacun a pris ses marques, surtout les CM1 qui ont découvert une nouvelle classe.

Les horaires pour cette année scolaire : le matin, de 8 h 50 à 11 h 50, et l'après-midi de 13 h 20 à 16 h 20.

Émue, Aurélie a reçu de beaux bouquets de fleurs. Les enfants lui ont aussi fait une surprise en chantant une chanson très élogieuse composée à son intention. Aurélie est à Dammartin depuis un an, elle a déjà fait l'unanimité par sa gentillesse, son sourire, ses compétences, sa disponibilité, aussi appréciés par les parents que par ses élèves. Un départ qui laisse beaucoup de regrets.



Depuis septembre, Aurélie a rejoint sa nouvelle affectation à la maternelle de Neuilly-l'Évêque.

Camille Saint-Saëns à Chaumont. Elle a ensuite effectué sa formation de professeur des écoles à Charleville-Mézières. Elle a enseigné un an dans les Ardennes et une autre année à l'établissement régional d'enseignement adapté du Pré aux saules de Wassy. Originaire d'Épinant et résidant à Bonnecourt, Mélanie est la nièce d'Odile Lambert, institutrice en retraite. Mélanie est très heureuse de cette nomination qui lui permet de revenir près de sa famille.



L'INSEE réalise une enquête de recensement de la population de notre commune du 18 janvier au 17 février 2018. Le recensement a lieu tous les cinq ans.

Les infographies ci-dessous vous expliquent à quoi sert le recensement, comment vous allez être recensés. L'INSEE propose, pour ceux qui le peuvent et qui le souhaitent, un recensement par internet plus rapide et totalement confidentiel. Mais les questionnaires papiers seront toujours disponibles.

Sophie BRUCKERT, salariée de la commune, a été choisie comme agent recenseur par le conseil. Elle passera dans chaque maison pour vous expliquer la marche à suivre.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES
COLLECTÉES QUE L'ON PEUT
CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS
ET LES GRANDS PROJETS
QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques
publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution
de l'État au budget
des communes

Décider des équipements
collectifs et des programmes
de rénovation

Définir le nombre d'élus
au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux
commerces
Construire des nouveaux
logements



Pour l'ensemble
de la population

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?



MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement
a lieu tous
les **5** ans



Puis
je reçois sa visite

Je remplis
le questionnaire



Je suis informé
de la visite de l'agent
recenseur par courrier



Par internet sur
www.le-recensement-et-moi.fr
avec les codes personnels
remis par l'agent recenseur



Si vous ne pouvez pas
répondre en ligne,
utilisez le questionnaire
papier

MA COMMUNE A PLUS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu
tous les ans sur un échantillon
de **8 %** de la population



Validez et
c'est terminé !



L'agent recenseur repassera
sur rendez-vous pour
récupérer le questionnaire
sous quelques jours

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !



COMMENT ÇA MARCHE ?

DES AVANTAGES POUR TOUS

- 1 **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr**
et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- 2 **Saisissez vos codes
d'accès personnels**
qui se trouvent sur la notice
remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire
recenser en ligne sur
www.le-recensement-et-moi.fr

Code d'accès : V Q F T N A 3 3
Mot de passe : M J U 6 a t 7 7

- 3 **Entrez ensuite les informations**
de votre logement renseignées
par l'agent recenseur.
Elles se trouvent également
sur la notice.

Caractéristiques de votre logement
à recopier sur le questionnaire
en ligne

0 1 0 3
N° de département
0 1 4 0 0 5
Rang A Rang L

- 4 **Répondez au questionnaire**
Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 **Validez et c'est terminé !** Envoyer les questionnaires

Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre
avec l'agent recenseur pour le retour
des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie
et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont
répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes
déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux

Lire et faire lire



Depuis novembre, l'association Lire et Faire Lire s'est installée dans une salle de la mairie. Sept enfants de notre groupement scolaire se retrouvent tous les jeudis après l'école.

Autour de Monique LAMBERT, Marie-Thérèse CREVISY et Brigitte MICHEL, ils écoutent et lisent des textes choisis pour leur ouvrir la curiosité, développer leur imagination et leur donner envie de continuer de lire chez eux. Ils découvrent, avec les bénévoles, le plaisir d'ouvrir un livre et de se laisser emporter par le récit et ainsi stimuler le goût pour la lecture.

Lire et faire lire est une association française créée en 1999 par Alexandre Jardin et Pascal Guénée. Son but est de développer le plaisir de la lecture des enfants des écoles primaires. Cette action est basée sur une solidarité intergénérationnelle.

Cérémonies et festivités



11 novembre - Eliott et Christian



5 décembre - Cérémonie d'hommage aux morts d'Afrique du Nord



14 juillet - Dédé



8 mai - Julie et Guy



Comité des Fêtes

Le tirage des Rois est traditionnellement la première manifestation de l'année. Le comité des Fêtes organise cette après-midi festive et conviviale, et offre la galette et les



boissons à tous ceux qui répondent à l'invitation des organisateurs.

Une belle journée ce 9 avril au bord des Étangs du Petit Val : du soleil, de la convivialité, des discussions enflammées, la dégustation du barbecue, un petit verre entre amis, quoi de mieux pour un dimanche de printemps ?



Les 83 pêcheurs et les enfants étaient ravis...et nous aussi ! On remet ça en 2018, le 22 avril.

Le 14 juillet, 47 convives ont participé au repas qui a suivi la cérémonie au monument aux morts. Un nombre stable par rapport aux autres

années. L'après-midi petits et grands se sont divertis autour de la blanque, la pêche à la ligne ou les jeux de quilles. Des parties acharnées se disputaient tout l'après-midi. Les rampeaux ont départagé les gagnants, le 14 juillet tous les joueurs gagnent ou presque... Cette agréable



journée s'est terminée autour d'une table dressée à l'improviste. Les organisateurs et les bénévoles ont terminé la soirée dans la bonne humeur et la gaieté.

La réussite de notre vide-greniers est toujours un peu tributaire des conditions météorologiques. Cette année la matinée fut propice aux visiteurs et aux 80 exposants. Malheureusement l'après-midi quelques averses ont un peu refroidi les potentiels visiteurs.

Dès 7 heures, les deux buvettes ont fonctionné, un petit-déjeuner (café et croissant) a



été offert à chaque exposant. L'une des deux buvettes, au carrefour de la rue de la Chapelle et de la rue du Moulin, était tenue par les jeunes.



À l'heure du déjeuner, il y avait la queue sous les chapiteaux. 160 plateaux, 120 assiettes et 150 sandwiches ont été vendus. L'après-midi, l'orchestre FAR AWAY, composé de jeunes musiciens de Chalindrey, a joué des standards de la chanson anglo-américaine et française ainsi que des morceaux de leur composition.

Le club de bricolage a proposé à la vente des objets de décoration fabriqués par les membres du club. Dans le même stand, les gourmands pouvaient se régaler des gaufres vendues au profit du club. Le soir venu, le buffet a permis aux derniers participants de se restaurer. Si on doit tirer un bilan de la brocante, on peut dire que le cru 2017 fait partie des bonnes années.

Nous remercions tous les bénévoles qui s'impliquent chaque année à la réussite des diverses manifestations. Nous avons la chance d'avoir une bonne équipe qui s'implique beaucoup surtout pour le vide-grenier. Nous pouvons compter sur leur présence, leur disponibilité et leur compétence. Sans eux, ces événements ne se seraient pas possibles. Et nous comptons encore sur eux pour les années à venir.

Les membres du Comité des Fêtes

La Saint Hubert

Le sanglier de Gérard

aurait pu commencer par "il était une fois" ou par un conte de Grimm, mais cette aventure peu banale res-

Notre histoire semble plus dans les faits à un film de Marcel Pagnol, une parodie de "La gloire de mon père" où notre pauvre Gérard en fut la victime principale.

Décembre 2010, un coton blanc s'est déposé délicatement dans la nuit de samedi à dimanche, la neige venait de tomber, laissant un paysage maculé de blanc. Tout était calme et apaisant, pas pour longtemps ! Mon téléphone sonne, c'est Hervé à l'appareil. Avant de parler, je sais qu'il y a urgence et que les sangliers sont là.

Effectivement une grosse compagnie rentrait au "Travailot" le matin même. Mon esprit est déjà de rassembler toutes les forces vives de Dammartin, mais seul Gérard est disponible. Nous nous retrouvons donc tous les trois : Gérard, Hervé et moi au lieu de passage desdites "bêtes noires".

Après réflexion et stratégie, nous décidons de laisser Gérard sur la rentrée de ces animaux (souvent, les sangliers reprennent leurs pas pour se



Armand FABRE - Nono FABRE - Jean-Marc FABRE

mettre en fuite). Hervé et moi suivons les pieds qui s'engagent dans la forêt. Après plusieurs heures de marche, nous nous retrouvons dans le bois du



"Champ saint" nez à nez avec les dits "cochons". Nous aurons la chance de prélever après une bonne pétarade chacun un sanglier. Quelle joie nous envahit! Mais Gérard que devient il ?

Notre ami était toujours fidèle au poste: fidèle

grognard où rien ne pouvait lui échapper, où la concentration et la dévotion se minimisaient au fil du temps. Le froid avait gagné lentement son esprit et l'attente infructueuse amenuisait sa patience. Il se décida donc de ranger sa carabine dans le fourreau qui se trouvait dans sa voiture. Et là! Surprise! devant lui l'animal mythique, un gros sanglier, peut-être le plus gros de sa vie, passa à côté de lui tout doucement pour mieux être contemplé, lui, les mains dans les poches et le sanglier le sourire au groin.

Pauvre Gérard! Il fut malheureux, comme je le comprends! Rater une si belle occasion de tirer un si gros animal, chose rare dans une vie de chasseur. Ce n'était pas leur jour à tous les deux.

Cette mésaventure cocasse restera gravée dans sa mémoire et nous ne manquons pas de la lui rappeler avec une franche rigolade. C'est un comble : un chasseur sans fusil !

Jean-Marc FABRE

Hommage

Nous avons la fâcheuse habitude de rendre hommage à ceux qui nous ont quittés.

C'est pourquoi je souhaite rendre hommage à Pierre LEFEBVRE, toujours de ce monde et bien vivant.

Né en 1921, il n'a cessé de chasser à Dammartin depuis 1938, année de son premier permis. L'âge aidant, il a pris sa retraite de chasseur début des années 2000. Pierre, mon ami, tu n'es pas de pierre, tu es cette grande silhouette quand tout petit, je courais après les alouettes. Pierre, tu m'as guidé à ta manière, aux côtés de mon père, à travers les betteraves, les genoux mouillés à chercher les perdreaux et les lapereaux.

Les souvenirs de parties de chasse mythiques restent gravés dans ma mémoire, ton verbe à raconter des histoires était un moment magique pour l'enfant que j'étais. Pierre, tu es l'histoire vivante de notre passion, tu as su nous transmettre avec subtilité toutes les valeurs et combines de tous les gibiers.

J'ai un respect profond pour toi car tu fais partie de ma vie d'homme et quelque part, tu m'as fait grandir.

Merci Pierre, pour toutes ces années. Merci



Pierre LEFEBVRE - Armand FABRE

pour ton amitié. Merci d'avoir été un éducateur hors pair. Merci Pierre, d'avoir été présent dans ces moments passionnés d'une vie.

Jean-Marc FABRE

ANNEE 2017

Sortie Mulhouse en Mars



Repas amitié en Juillet



Le club est ouvert à tous
Cotisation annuelle : 15 euros

Contacts:

France LUCOT 03 25 90 32 43

Valérie HUMBLLOT 06 17 56 71 76

Loto Graffigny





Calendrier 2018

- Janvier : Assemblée Générale suivie du tirage des Rois
- Mars : Repas Génération Mouvement
- Mai : Voyage en Corse
- Juillet : Repas champêtre
- Octobre : Concours de belote
- Novembre : Soirée Beaujolais nouveau

Autres sorties à prévoir... Venez nous rejoindre....

Rendez-vous tous les mercredis après midi à la salle des fêtes...

Puzzle-mots

Grâce aux indices, retrouvez six mots à partir des blocs de deux lettres proposés dans la grille de droite.

	Indice		Réponse
1	Démonstratif	4 lettres	
2	Résidus de combustion	4 lettres	
3	Elles affinent la silhouette	6 lettres	
4	Capacité de voir	6 lettres	
5	Qui dépasse la mesure commune	6 lettres	
6	Femelles de basse-cour	6 lettres	

VI	GA	DI	ND
CI	SI	SU	IN
CE	ÉN	IE	ES
ES	OR	ME	ON

Proverbe en morceaux

Retrouvez le proverbe en remettant dans le bon ordre les groupes de lettres ci-dessous.

QUEF	GRON	EUR	XVAU	DEUR	MIEU	TAMI	LATT
------	------	-----	------	------	------	------	------

Mots mélangés

S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

Trouvez le mot mystère avec les lettres non barrées.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AMOUR	DINDE	MAGES
AVENT	ETOILE	MESSE
BARBE	EXCES	NEIGE
BOULE	FETE	NOEL
BUCHE	FRAIS	RENNE
CADEAU	GUIRLANDE	REVEILLON
CHANT	HOTTE	SANTON
CHEMINEE	HOUX	SAPIN
CLOCHE	JERUSALEM	TRAINEAU
CRECHE	JOUET	VOEUX
DECEMBRE	LUTIN	

TARIFS ET LOCATIONS

Location vaisselle en supplément.

La salle polyvalente est mise gracieusement à la disposition des associations du village, dans la limite de trois manifestations par année civile.

Parking et aire de jeux à disposition

Salle des Fêtes	Habitants de Dammartin	Extérieurs au village
Petite salle seule	10 €	20 €
Vin d'honneur	20 €	30 €
Journée semaine	30 €	70 €
Journée samedi ou dimanche	50 €	130 €
Journée expo-vente	150 €	150 €
Week-end complet	100 €	250 €

La consommation électrique est facturée en supplément.



Pour louer la salle s'adresser à :

Annick

Tél : 03 25 90 35 52



Étangs du Petit Val

Tarifs des Cartes de Pêche

	Année	Mois	Journée
<i>Habitants de Dammartin</i>	20 €	10 €	2.5 €
<i>Enfants de Dammartin moins de 15 ans - Gratuit</i>			
<i>Extérieurs</i>	35 €	15 €	5 €
<i>Extérieurs moins de 15 ans</i>	10 €	5 €	2 €

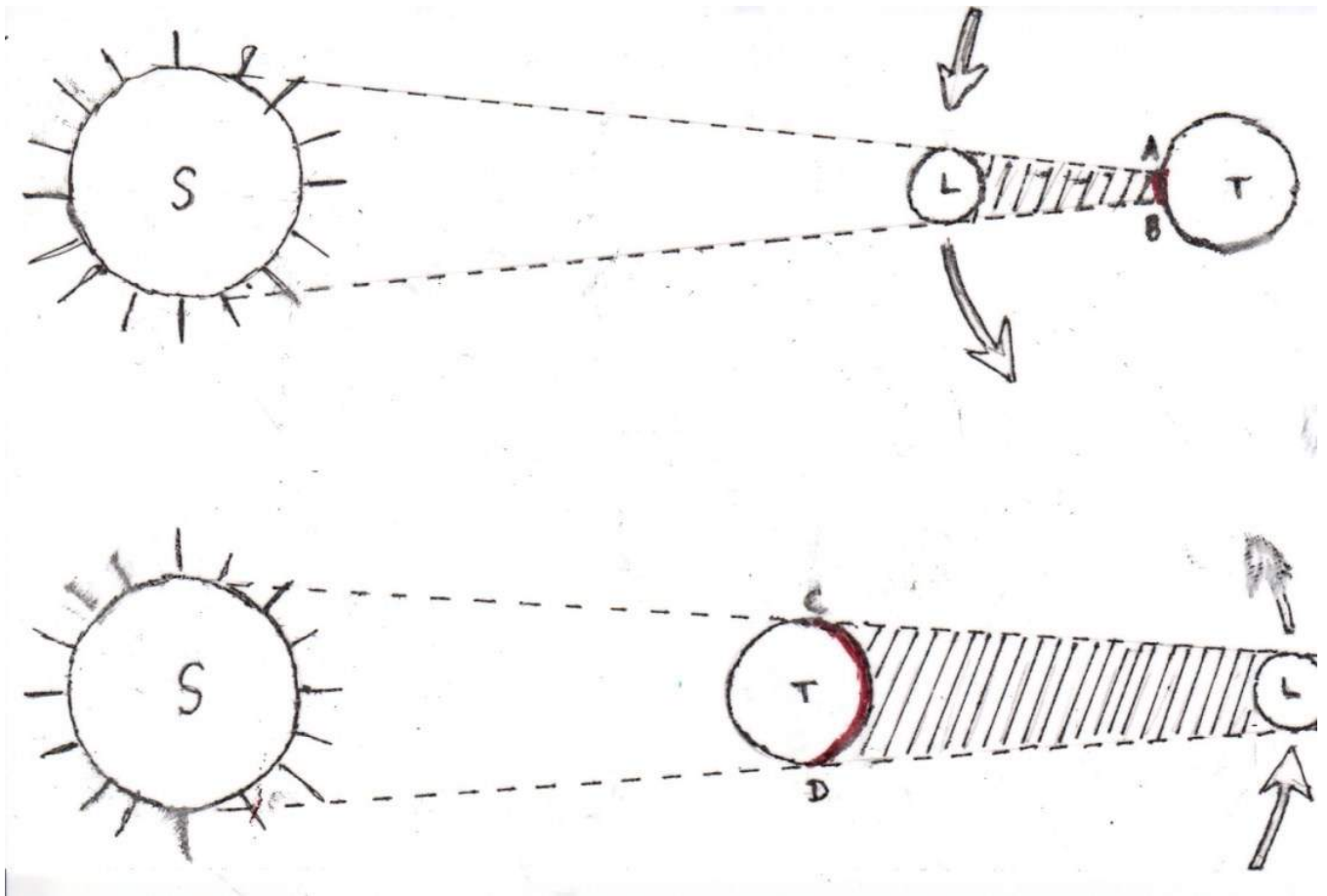
Pour acheter une carte de pêche s'adresser à :

Gérard LUCOT

26 rue principale.

Tél : 03 25 90 37 70

Je vous propose pour cette année les deux schémas suivants :



Ces deux schémas illustrent le mécanisme des éclipses. Chacun d'eux contient 3 astres : Le Soleil (S), la Lune(L) et la Terre(T) *(les distances et proportions réelles ne sont pas respectées ici : en effet le Soleil est 400 plus loin de la Terre que la Lune ; si on avait tenu à respecter cette proportion, il aurait fallu placer le Soleil à 16 mètres de la Terre ! je vous laisse deviner la taille qu'aurait dû avoir ce bulletin communal !)*

EXPLICATION : La Lune tourne autour de la Terre en 29 jours environ *(ce mouvement est représenté par les flèches dans chaque schéma)*.

À chaque tour elle passe dans la position du schéma du haut : c'est la **Nouvelle Lune**. L'ordre des trois astres est alors le suivant : Soleil – Lune – Terre (SLT). La Lune est invisible pour nous, puisqu'elle nous présente sa face obscure. Sur les calendriers, nous voyons ce signe : ●

Lorsque la Lune a parcouru un demi-tour, donc après 14 jours et 12 heures environ, elle est dans la position du schéma du bas : c'est la **Pleine Lune**. L'ordre des trois astres est alors le suivant : Soleil – Terre – Lune (STL). La Lune est bien ronde et visible toute la nuit. Sur les calendriers, nous voyons ce signe : ○

LES ÉCLIPSES :

Schéma du haut : Pour les terriens que nous sommes, la Lune vient cacher le Soleil : c'est une **Éclipse de Soleil**. Ceux qui habitent sur le petit arc AB voient une éclipse **totale**.

Schéma du bas : Dans son mouvement de rotation autour de la Terre, la Lune doit traverser le cône

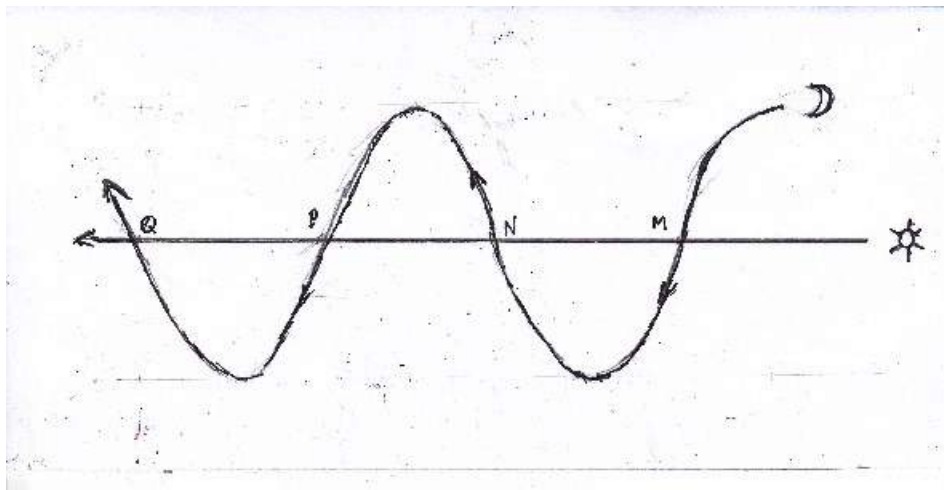
d'ombre de la Terre (*en hachuré*). Elle devient alors très sombre, mais cependant, pas totalement invisible : c'est une **Éclipse de Lune**, visible par tous les habitants de l'arc terrestre CD opposé au Soleil et tourné vers la Lune.

Si vous avez bien compris cette première explication, et si les choses se passent réellement ainsi, vous devez vous dire : il y a donc une éclipse de Soleil à chaque Nouvelle Lune **et** une éclipse de Lune à chaque Pleine Lune.

Or ce n'est pas le cas !!!!

POURQUOI ?

Voici un nouveau schéma représentant les déplacements apparents du Soleil et de la Lune dans le ciel.



Comme vous pouvez le constater, le Soleil marche droit : la ligne droite, qu'il ne quitte jamais, s'appelle, dans le jargon des astronomes, **l'écliptique**. La Lune, quant à elle, est bien plus fantaisiste : elle ne reste pas sur l'écliptique, tantôt elle est plus haute, tantôt elle est plus basse. Les points de rencontre avec l'écliptique s'appellent les **nœuds** (*ici, je les ai appelés M, N, P et Q*). La durée entre deux passages successifs sur un nœud n'est d'ailleurs pas toujours la même.

On pourrait croire qu'il y a une éclipse à chaque passage de la Lune sur un nœud, mais il n'en est rien ! En effet au moment de ce passage, ce n'est pas forcément la Nouvelle Lune ou la Pleine Lune.

Pour qu'il y ait une éclipse, il faut que la Lune soit, **en même temps**, en position de Nouvelle Lune ou de Pleine Lune **et** en position de passage sur un nœud. En 2018, cela se produira une seule fois : le vendredi 27 juillet, entre 21 h 17 (*lever de la Lune*) et 0 h 17, la Lune traversera le cône d'ombre de la Terre et sera donc éclip­sée. Je pense pouvoir partager ce spectacle avec ceux et celles qui le voudront, si toutefois Madame Météo nous le permet.

André MACHERET

1) ORIGINES

Malroy avant la Révolution de 1789, la MAISON aurait appartenu à un des membres de la famille de JEANNE D'ARC.

(document non vérifiable)

La mention la plus ancienne qui soit faite se trouve dans le « Dénombrement » par Jehanne de CHOISEUL fille unique d'Arné de CHOISEUL- mariée à Claude de GRANCEY en 1421.

Cependant : dès le XIII^{ème} siècle, les premiers documents évoquent MALROY, ce "finage" lieu délimité était rattaché à POUILLY, formant une enclave de LORRAINE en CHAMPAGNE.

2) CREATION de l'École :

5 AOUT 1841 : Monsieur l'Abbé François CONSTANT Curé de RANÇONNIERES achetait pour 9000 francs, le Château de MALROY au sieur Nicolas PETITOT pour y créer une ÉCOLE qui ouvre ses portes le 22 mars 1842 avec 7 élèves.

Les effectifs croissent : 1855 : 120 élèves, 1858 : 160 élèves.

1849 : Construction

de la première Chapelle par l'Abbé CONSTANT.

7 juillet 1850 : Inauguration de la Société de Saint VINCENT de PAUL qui existera jusqu'au 2 décembre 1866, date du 396^{ème} et dernier procès verbal.



1854 : Le choléra décime la région et les habitants en épargnant MALROY recommandé à la protection de saint SÉBASTIEN.

1873 : L'École reçoit l'autorisation départementale d'accueillir des instituteurs stagiaires.

1875 : Construction du pont sur le ruisseau Ser-



Enseignement primaire - Préparation au brevet de capacité
général
Enseignement spécial et professionnel { agricole - Théorique et pratique - Cours spécial d'Hiver Diplômes décernés par la Société des Agriculteurs de France
commercial - Comptabilité, Langues étrangères, Dessin
Prix de la Pension : 500^{fr} par an

gent entre MALROY et PARNOT.

1842 à 1880 : L'Établissement de MALROY a fourni plus de 500 instituteurs.

1890 : Fondation de la Société Agricole Anonyme de MALROY qui devient propriétaire de l'École de MALROY

1892 : Le 6 septembre Fête du Cinquantenaire de l'École de MALROY.

1893 : Fondation du Syndicat Agricole et Vinicole du BASSIGNY

1899 : Achat d'une maison dans le hameau de MALROY.

1902 : Création de l'Action Sociale et syndicale du BASSIGNY loi du 21 mars 1884

1923: L'Abbé FLEURIOT Julien (1882 - 1953) devient le supérieur de l'École. Buste en bronze sur stèle en granite dans le jardin actuel.

1924: Électrification de l'École et du Hameau de MALROY

1925: L'École développe l'enseignement commercial et la comptabilité.

1925 - 1926: Construction du Bâtiment Saint BERNARD.

1926 - 1936: L'Abbé Marius POINSEL (économe) ancien Élève 1910-1913.

1928: Début de la construction de la nouvelle Chapelle sur l'ancienne. Architecte Monsieur BESSES Entreprise FOISSEY de DUON.



15 Mai 1937: N° 30 spécial du bulletin de l'Amicale des Anciens Élèves de MALROY, titre : "Les FAITS et les DICTS de MALROY".

1942: Fête du centenaire de l'ouverture de l'École de MALROY qui n'a pas eu lieu à cause de la Guerre, mais seulement en 1948.

1942: FIN de la construction de la nouvelle Chapelle.

1944: le chanoine KIR Félix (1876 - 1968), blessé à DIJON, rejoint l'École de MALROY où il y reste 7 mois sous le faux nom de l'Abbé Paul MARTIN.

1960: 4 Classes en préfabriqué sont construites dans la cour de l'École.

1980: L'École de MALROY compte plus de 300 élèves.

1949 à 1992: L'École est dirigée successivement par 8 Frères des Écoles Chrétiennes

21 Janvier 1992: L'annonce de la fermeture de l'École de MALROY.

1994: Vente aux enchères de l'École à un promoteur privé.

Décembre 2000: Rachat de la Chapelle et de l'habitation par Monsieur et Madame GRAVIER.

Dominique GRAVIER

Le BASSIGNY : un territoire diversifié pour les oiseaux



Natura 2000 et la ZPS du Bassigny

Après sa désignation comme Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux en 1991, Natura 2000 a été classée en Zone de Protection Spéciale (au titre de la Directive Oiseaux) en 2006 sous le n° FR2112011 (Haute-Marne) et FR4112011 (Vosges).



La ZPS du Bassigny regroupe 69 communes pour une surface de 78 527 hectares. Parmi les espèces identifiées, il existe 23 espèces d'oiseaux d'intérêt européen recensés sur le site et figurant dans le formulaire standard de données.

Le Milan Royal qui est à l'origine de la création de la ZPS, figure en tête des enjeux de conservation. Viennent ensuite le Gobe mouche à collier, l'Alouette lulu, le Courlis cendré, la Huppe fasciée, la Pie grièche écorcheur, le Tarier des prés..... Pour favoriser le maintien de ces espèces, la présence d'une mosaïque de prairies, d'arbres, de vergers et de forêts est nécessaire.

Au niveau socio-économique, il est également important de soutenir l'élevage ; de préserver le cadre de vie lié au patrimoine naturel, culturel et paysager comme vecteur du développement urbain, économique et touristique ; et de rétablir ou maintenir la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides.



Un partenariat pour son animation

Depuis l'année 2015, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne s'est associée à la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), au CEN-CA (Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne)



et au CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour mener à bien ce projet. Cette animation est réalisée sous la présidence de la Communauté de Communes Meuse-Rognon.



En dehors des comités de pilotage, les animateurs sont chargés de mettre en place les contrats Natura 2000 (forestiers ou ni forestiers - ni agricoles),

les mesures agroenvironnementales et climatiques pour les agriculteurs, d'assurer une vigilance écologique, d'évaluer les incidences, de sensibiliser les différents acteurs via des journées d'information ou de réunions. Toutes les actions sont décrites dans les Infosites : bulletins d'information diffusés via les communes.

Avec le Milan Royal comme joyau du patrimoine

Le Milan Royal (*Milvus milvus*) est l'espèce emblématique de la ZPS du Bassigny. Vous le reconnaîtrez aisément à son envergure de 145 à 165 cm, et sa longue queue triangulaire et profondément échancrée qui lui confèrent un vol aisé et élégant, sa tête blanchâtre, son plumage brun-roux et ses deux taches blanches sous les ailes.

Le Milan Royal est une espèce typique des



zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture. Il installe son nid dans de petits bosquets d'arbres, des coteaux boisés, dans de grands arbres isolés ou bien en bordure de vastes boisements. C'est une espèce migratrice qui revient réoccuper les sites de nidification à partir de fin février après avoir passé l'hiver en Espagne.

La ponte a lieu entre la fin mars et la mi-avril. Les poussins (1 à 3) naissent vers la mi-mai avant de prendre leur envol vers la mi-juin. La femelle reste avec les poussins les 20 premiers jours pendant que le mâle chasse aux alentours.

Après émancipation, les jeunes partent en mi-

gration. Pendant l'hivernage, les Milans royaux se regroupent en dortoirs qui peuvent compter plusieurs centaines d'individus.



Le régime alimentaire du Milan Royal est très varié : petits mammifères, oiseaux, invertébrés du sol, insectes et cadavres.

La population du Milan Royal est jugée vulnérable en France et en danger en Champagne-Ardenne depuis fin des années 90. L'espèce est toujours aujourd'hui gravement menacée. Les causes de son déclin sont multiples : empoisonnement au carbofuran ou anticoagulant, intensification agricole (drainage et retournement de prairie), parcs éoliens, dérangement pendant la période de nidification, destruction directe (tirs), électrocution ou mortalité routière.

Le Milan Royal est une espèce protégée et un Plan National d'Action a été mis en place depuis 2002. Ce PNA a pour principal objectif de suivre les populations, mettre en place des actions de protection de l'espèce et de son habitat, informer les acteurs concernés et d'intégrer leur protection dans le cadre des activités humaines et des politiques publiques. Dans le Bassigny, ceci se traduit par le recensement annuel des couples nicheurs, le suivi de la reproduction et le marquage des jeunes, la mise en place d'une placette d'alimentation, la protection des nids vis-à-vis du dérangement, la sensibilisation des propriétaires forestiers et la mise en place de contrat agricole type MAE (Mesures Agro-Environnementales).

Et des co-financements européens pour favoriser sa protection

L'objectif principal de l'Europe est d'améliorer l'état et la restauration des réservoirs de biodiversité et les corridors les reliant pour constituer un réseau écologique fonctionnel. Il s'agit aussi d'améliorer et diffuser les connaissances naturalistes et d'améliorer les conditions d'accueil du public afin de développer le tourisme de nature.

La France a opté pour la voie contractuelle. Ainsi, la mise en œuvre de contrat ni-ni repose sur une adhésion volontaire. Ces outils définissent les engagements à respecter conformément aux orientations du Document d'objectifs (DOCOB). Le bénéficiaire s'engage à les respecter pour une durée de 5 ans.

Les chartes et contrats forestiers

Les chartes et contrats forestiers sont des outils proposés à titre volontaire aux propriétaires. Il s'agit de contrats portant sur des travaux ponctuels en faveur de la biodiversité forestière (entretien de mares, de clairières, de lisières, conservation de gros bois vieillissants, lutte contre des espèces exotiques envahissantes), remboursés à 100 % par l'État et l'Europe. Le propriétaire peut également signer une charte de bonnes pratiques de gestion sylvicole. Il s'engage alors à respecter quelques engagements qui n'engendrent pas de surcoût de gestion (contrairement au contrat), tels que l'adaptation des dates de travaux et coupes, la conservation de bois mort au sol ou sur pied, etc. En contrepartie, les parcelles engagées sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Des contrats ni forestiers – ni agricoles

La démarche Natura 2000, permet en complément des contrats forestiers et des contrats agricoles (MAE), de faire bénéficier les « autres » acteurs du territoire (associations, collectivités, propriétaires privés) d'aides financières pour compenser les engagements induisant des frais pour la réalisation de leurs projets liés à l'amélioration de la biodiversité.

Les dépenses éligibles sont les investissements (prestations de service, achat d'équipement et fournitures liés à l'entretien et la restauration de milieux spécifiques, les frais d'études et d'experts) et les frais

de fonctionnement (frais de personnel, frais de structure et frais professionnels associés). Les dépenses de TVA récupérable, de taxes foncières, d'achat de gros matériel, d'achat d'animaux, les acquisitions foncières, le bénévolat et les pertes de revenus ou d'exploitation ne sont pas éligibles.

Ces contrats sont financés à 50 % par l'État et à 50% par l'Europe (financement FEDER) avec une instruction par la DDT pour les financements État et par la Région Grand Est pour les fonds européens.



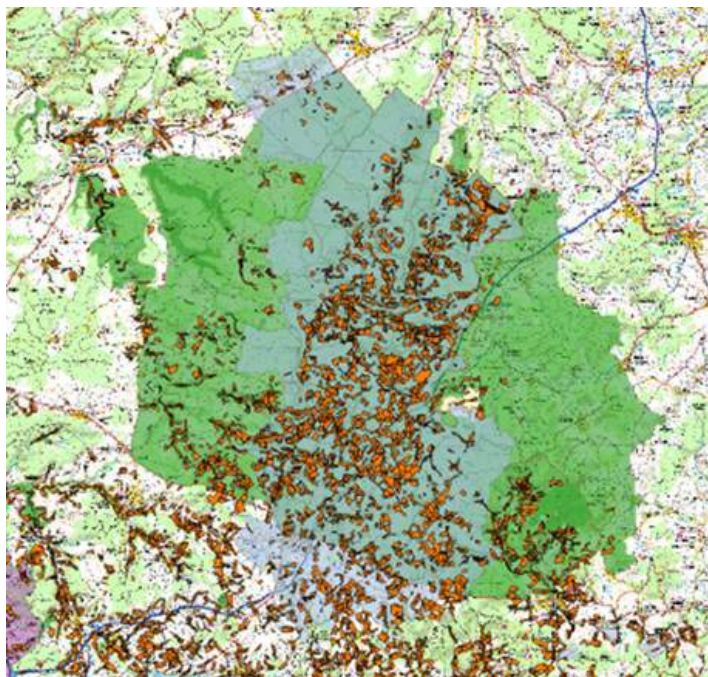
Les crédits disponibles sont ouverts sur la programmation 2014-2020. Les travaux doivent donc être réalisés avant fin 2020 mais l'engagement juridique reste de 5 ans.

Des MAEC pour les agriculteurs

Parmi les dispositifs de Natura 2000, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont réservées aux agriculteurs. En contrepartie du maintien ou du développement de pratiques favorables à l'environnement, les agriculteurs peuvent s'engager pendant 5 ans et bénéficier des financements du 2^e pilier de la PAC (politique agricole com-

mune). Les MAEC sont des engagements avec obligation de résultat.

Les prairies du Bassigny bénéficient de ce dispositif depuis l'année 2007 avec reconduction en 2012 et 2013. Les MAE ont été proposées pour favoriser le maintien des prairies, par exemple pour la pie grièche avec des mesures de gestion extensive des prairies ou pour le courlis cendré avec le retard de fauche au 14 juillet dans les prairies inondables. Entre 2007 et 2013, plus de 13 000 ha d'herbe et 1000 ha de cultures ont été engagés en MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées). Depuis l'année 2015, les MAEC ont remplacé les MAET. Après 2 nouvelles années de contractualisation, le territoire a été réouvert en 2017 aux aides, pour les parcelles arrivant en fin de contrat MAET (environ 660 ha).



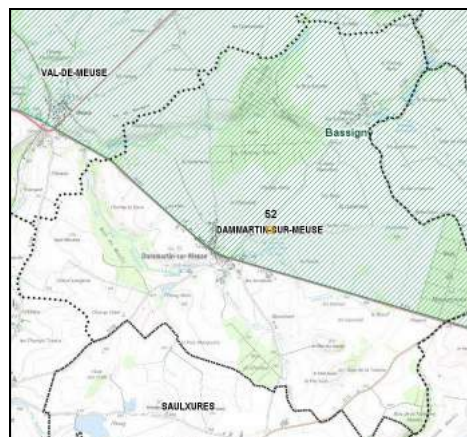
Les MAEC proposées aux agriculteurs ont été réfléchies dans la continuité des mesures MAET développées depuis 2007. En dehors des mesures de gestion extensive des prairies et de retard de fauche, le nouveau dispositif MAEC a permis de mettre en place la protection des prairies humides ainsi que le maintien des exploitations très herbagères avec plus de 70% d'herbe et l'engagement dans des systèmes polyculture-élevage à l'échelle de l'exploitation.

Au global, 252 agriculteurs sur les 553 qui exploitent au moins une parcelle sur la ZPS du Bassigny se sont pré-engagés en MAEC pour un total de 14 588 ha (2/3 des surfaces en herbe et 5% des cultures sont engagées en MAE). La carte ci-dessus permet de visualiser leur localisation.

Rédaction : C. DOUBRE (CA52), C. HERVE (LPO), JB. RICHARD (CRPF), G.GENESTE (CENCA)

Crédit photos : R. RIOLS & A. MYONNET (LPO), C. DOUBRE (CA52), JB. RICHARD (CRPF), G.GENESTE (CENCA)

La superficie de la commune de Dammartin-sur-Meuse est de 1558 hectares. Environ 870 hectares sont inclus dans le périmètre NATURA 2000. C'est la route départementale 417 qui délimite cette zone au Sud. Toute la partie Nord de notre territoire est donc classée dans la zone NATURA 2000.



C'est la rentrée, il est 19h00.

Ceux de l'an dernier sont présents, contents de se retrouver. Quelques nouveaux, soit décidés à s'inscrire, soit venus en observateurs, tous intéressés. Très rapidement chacun est en tenue. En



ligne, face à leur entraîneur : Aurélien BARAUX

C'est le moment du salut.

Directement l'échauffement physique est intensif .

La boxe, le full contact sont des sports très rapides avec une technique très précise. Tous les muscles et articulations sont sollicités.

Les séances d'entraînement se déroulent en trois temps...



30 minutes d'échauffement, 30 min de technique, 30 minutes d'assaut, où l'on tente d'appliquer ce que l'on vient d'apprendre, sans prendre de coup !

L'ambiance est détendue et conviviale malgré l'effort. On

Aurélien BARAUX, professeur de full contact diplômé de la FFSCDA

(Fédération Française des Sports de Contact et Disciplines Associées)

- Brevet Moniteur Fédéral 3^{ème} degré
- Champion de France Light et Full
- 5 fois Champion quart Nord-Est

souffle, on s'éponge le front, on s'hydrate surtout et on y retourne.

La première heure passe, tous sont "en nage", essoufflés et récupèrent comme ils peuvent. Mais paradoxalement tous sont heureux d'être là, pour en baver.



Aurélien, leur entraîneur "coach", connaît son club et ses boxeurs . Très dynamique et patient, il observe, corrige les petits défauts, encourage, félicite...

Toujours attentif, à l'écoute, il partage avec ses boxeurs une belle complicité. Toujours le mot pour rire, il les « booste » avec ses :

- ♦ *Allez accélérer !!! plus rapide !!!*

- ◆ *Première sommation !!! : "au bout de 3 c'est 50 pompes"*
- ◆ *Vous n'êtes pas réveillés ?*
- ◆ *J'entends pas taper !!!*
- ◆ *Je veux entendre la corde siffler !!! (quand ils sautent à la corde)*
- ◆ *Vous n'êtes pas au club Med !!!*

Il parle fort, il crie parfois, mais toujours le sourire aux lèvres et tous jouent le jeu et se donnent à fond.

Ce sport est ouvert pour les petits et les grands à partir de 7 ans.

Aurélien est un passionné, un grand sportif. Il a su transmettre à ses boxeurs un bel esprit sportif et une belle énergie positive.

Bonne continuation à tous.

BOLZINGER Isabelle, FURST Maël, DONOT Loïc, DONOT Emy et DONOT Esteban



Les séances d'entraînement se déroulent à Bourbonne-Les-Bains dans une salle de l'IME.

Durée des cours : 1H30 avec 2 séances d'essai gratuites

Pour les adultes les lundis 19h00 à 20h30 et les mercredis de 19h15 à 20h45.

Séance pour les enfants à partir de 7 ans les mercredis de 18h00 à 19h00

- Échauffement et renforcement musculaire
- Technique (pieds poings uniquement en light contact)
- Cardio Training

Et uniquement pour ceux qui le souhaitent... :

Assauts (petits combats souples en light contact ou pour certains en plein contact avec protection, casques, plastrons...)

PALMARES des élèves du club:

Saison 2012-2013 :

- 3 champions de Champagne-Ardenne avec qualification aux championnats de France.
- 1 championne Franche-Comté inter-clubs.

Saison 2014/2015 :

- Deux champions du quart Nord-Est
- Une vice-championne de France

Les cartes de Dammartin à travers les âges

Aujourd'hui pour consulter un plan ou une carte de Dammartin, l'informatique nous le permet instantanément grâce à des sites comme Google Maps, Mappy, Géoportail ou autres. Ces cartes modernes sont extrêmement précises. Cela n'a pas toujours été le cas.

La création de la cartographie détaillée de la France et de ses villages est relativement récente. Les plus anciennes cartes géographiques locales connues sont celles de CASSINI et l'atlas de TRUDAINE. Ensuite, entre 1820 et 1866, les services des armées créent leurs propres relevés : les cartes d'État Major. L'IGN (*Institut géographique national*) devient en 1940 le service officiel national pour l'information géographique et fores-

Les cartes Cassini sont l'œuvre de 2 générations de cartographes de la famille Cassini. Elles ont été établies entre 1756 et 1790. La France de l'époque est découpée en 181 cartes.

tière. Les satellites ont depuis quelques années remplacé les relevés sur le terrain.

Une observation attentive de ces anciennes cartes, permet de faire un retour dans notre passé local et de pouvoir constater les évolutions que notre village a connus au travers des derniers siècles.



Atlas TRUDAINE - 1745 - 1780



Cartes CASSINI - 1756 - 1790

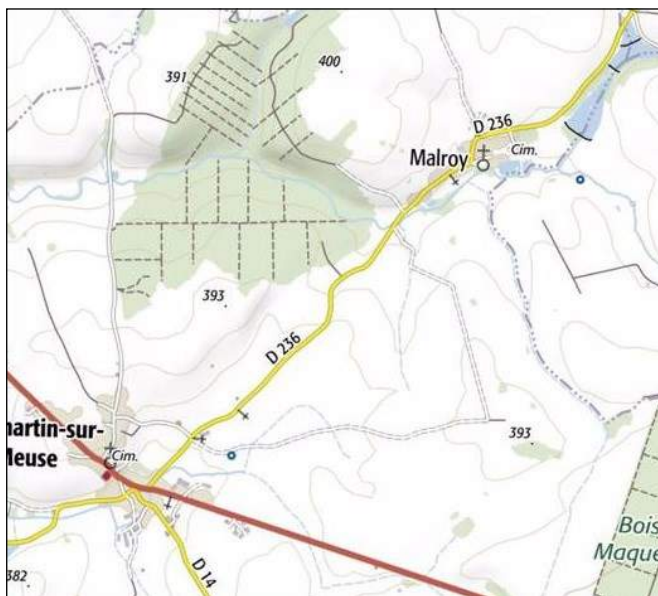
La monarchie française au cours de la Régence du règne de Louis XV organise la réforme routière pour répondre aux besoins de l'économie et du commerce du royaume. Le corps des ingénieurs civils des Ponts et Chaussées est fondé en 1716.

En 1743, l'intendant des finances Daniel-Charles Trudaine devient responsable du service des Ponts et Chaussées. Il crée un service de dessinateurs à Paris, ce qui permet de soulager le travail des ingénieurs qui œuvreront désormais aux relevés sur le terrain.

Les premières cartes sont assez imprécises, surtout les cartes CASSINI. Les atlas TRUDAINE deviennent plus détaillés. Ces cartes et atlas sont très colorés et ont été évidemment dessinés à la main. Les cartes d'état major de 1820 -1866 deviennent beaucoup plus précises. On peut y voir l'ancienne voie romaine en provenance d'Avrecourt et partant au Nord-Est en passant par Malroy en direction de Trèves. Notre village se développe, les maisons s'étendent dans la rue de la Chapelle. Il y a encore des constructions sur le chemin de la voie Marquaire, chemin qui prolonge la rue du Pâquis.



Carte d'État Major - 1820 - 1866



Carte IGN - 2016

Le nom et l'orthographe de notre commune ainsi que les lieux-dits évoluent aussi avec les siècles. Sur la carte CASSINI, Dammartin est orthographié Dommartin et c'est seulement sur les cartes IGN en 1940 qu'apparaît le nom complet actuel Dammartin-sur-Meuse. Le Hameau de Malroy a connu aussi plusieurs orthographes : Mailleroy, Mal-leroy et enfin Malroy.



Photo prise par le drone du syndicat départemental énergie et déchets de Haute-Marne le 2 juin 2017 en vue de la cartographie du cimetière.

Naissances

Hélen VINVEZA PICUASI - 18 mars 2017

Naissance d'**Hélen**, qui rejoint ses deux sœurs, Yashila 5 ans et Océane 2 ans.

Wyatt KEISER - 22 mai 2017

Laura et Christophe sont heureux de voir leur belle famille s'agrandir. Wyatt rejoint Kendji 2 ans, Abby 3 ans, Ashley 5 ans et Maëlya 6 ans.

Pauline POISSE - 11 juin 2017

Elliott 8 ans, Lucile 7 ans, Charlotte 6 ans et Jules 3 ans sont heureux de la naissance de leur petite sœur Pauline, chez Caroline et Sébastien POISSE.

Luna PROTOY - 17 septembre 2017

Naissance de Luna, qui vient agrandir la famille de ses parents, habitants au Hameau de Malroy.

Décès

Monsieur Gérard TAFFIN - 13 janvier 2017

Gérard est né à Lorient dans le Morbihan (56) le 4 juin 1964. Après des études de mécanique générale, il vient travailler en Haute-Marne à Hortes. Il travaille ensuite à Langres, puis à Biesles et intègre en 2002 le magasin BUT de Chaumont. Gérard résidait à Dammartin, au Hameau de Malroy, depuis 1998. Née d'un premier mariage, sa fille Océane était sa grande fierté. En 2005, Gérard épouse Marie Roselyne employée à l'Adapah.

Malheureusement en 2013 un cancer est détecté. C'est avec courage et détermination que Gérard fera face à la maladie. Après quelques mois de rémission, la maladie fera sa réapparition en 2015. Et après plusieurs hospitalisations, Gérard décèdera le 13 janvier 2017.

Homme très discret, Gérard était très apprécié à Malroy comme partout ailleurs pour sa gentillesse, sa disponibilité, son calme et sa bonne humeur. Il était toujours prêt à rendre service et à faire profiter ses amis de ses compétences techniques.

Madame Jeanine SAN JOSÉ - 3 juin 2017

Jeanine est née à Saulxures de Blanche et Maurice DUPUY le 25 janvier 1927. Elle vient habiter à Dammartin après son mariage avec Philippe SAN JOSÉ le 13 décembre 1947. Jeanine secondera jusqu'à sa retraite son mari agriculteur.

Elle était la maman de deux garçons : Claude né en septembre 1949 et Michel en mai 1952. Elle accueillait toujours avec bonheur ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. De sérieux ennuis de santé l'avaient fortement handicapée après une opération chirurgicale. Elle est restée courageusement chez elle jusqu'à sa dernière hospitalisation, aidée par le personnel dévoué de l'Adapah. Tant que cela fut possible, Jeanine a participé à toutes les manifestations du village. Elle aimait particulièrement jouer aux cartes et autres jeux de société, et recevoir sa famille et ses amis.

Jeanine restera pour tous ceux qui l'ont connue comme une personne très gentille, attentionnée et toujours de bonne humeur.

Madame Yolande GIRARDOT - 24 novembre 2017

Yolande est née le 23 février 1963 à Bourbonne-les-Bains. Elle a fait sa scolarité à Bourbonne et à Langres. Elle a ensuite travaillé à Bourbonne. Le 22 octobre 1984, Yolande épouse Jean-Marc GIRARDOT. Quatre enfants sont nés de cette union : Patrick en 1985, il décèdera quelques mois plus tard en septembre 1986. Viennent ensuite Mickaël en avril 1988, Pascal en septembre 1991 et Isabelle en octobre 1994.

Yolande a eu la douleur de perdre en quelques années ses parents, cinq frères et sœurs, un beau frère et son beau père.

Yolande, en plus d'élever ses enfants, a secondé son mari dans ses activités d'artisan.

Yolande connaissait beaucoup de monde à Dammartin et ailleurs. Elle aimait parler avec tous. Elle s'intéressait à chacun et n'oubliait jamais de demander des nouvelles ou de s'enquérir de la santé de ses interlocuteurs et de leurs familles.

Sa disparition brutale a ému le village tout entier et laisse un vide immense. Son souvenir restera marqué pour longtemps dans l'esprit de tous ceux qui la connaissaient.

L'actualité de Dammartin sur votre smartphone

Depuis le printemps, les possesseurs de smartphone et tablette "Android" peuvent télécharger une application entièrement dédiée à notre commune.

Il suffit de taper "dammartin-sur-meuse" dans la case de recherche de Google Play ou Google store pour télécharger et ensuite installer cette application.

*Simple et intuitive, l'appli **dammartin-sur-meuse** vous donne accès à toutes les informations utiles et pratiques concernant le village, sur votre smartphone, à toute heure, où que vous soyez !*

Grâce à cette application :

Suivez l'actualité de votre commune ;

Consultez l'agenda des événements locaux ;

Recevez en temps réel sur votre smartphone, les alertes, les infos de la mairie et le rappel des événements importants à venir ;

Parcourez l'annuaire des associations, des commerces, des artisans et des offres santé ;

Accédez aux informations pratiques de votre village et de la communauté de communes du Grand Langres : services municipaux, démarches administratives, numéros d'urgence, travaux .

Retrouvez aussi les informations indispensables à la gestion de vos déchets.

AGENDA	
	Dimanche 7 mai 2017 Élection présidentielle Bureau de vote ouvert de 8 h 00 à 19 h 00
	Lundi 8 mai 2017 Armistice 1945 11 h 30 Cérémonie au monument aux morts suivie du vin d'honneur à la salle des Fêtes
	Samedi 13 mai 2017 AG Comité des Fêtes Ouverte à tous - Salle des Fêtes
	Samedi 20 mai 2017 Après-midi plantations Rendez-vous à 14 h devant le hangar communal
	Dimanche 21 mai 2017 Rendez-vous marche 9 h 30 devant la salle des Fêtes

A vos agendas !

Dimanche 7 janvier - 15 h 00

Galette des rois

Organisée par le comité des fêtes

Salle des fêtes

Dimanche 22 avril

Pêche à la truite

Organisée par le comité des fêtes

Étangs du Petit Val

Mardi 8 mai

Armistice 1939 -1945

Conseil municipal

Salle des fêtes

Samedi 14 juillet

Fête Nationale

Comité des fêtes

Conseil municipal

Salle des fêtes

Mercredi 15 août

22^{ème} Vide-Greniers

Organisé par le comité des fêtes

Rue de la Chapelle

Dimanche 28 octobre

Concours de belote

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Dimanche 11 novembre

Armistice 1814-1918

Conseil municipal

Salle des fêtes

Jeudi 15 novembre

Beaujolais nouveau

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Dimanche 25 novembre

Loto

Club des Bassignots

Salle des fêtes

Solutions des jeux

Puzzle-mots

1 - Ceci

2 - Suie

3 - Gaines

4 - Vision

5 - Énormes

6 - Dindes

Mots mélangés

Papillote

Proverbe en morceaux

Mieux vaut ami grondeur que flatteur

L'ensemble des associations, le conseil municipal et le comité de rédaction vous présentent pour l'année 2018, leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur, de joie et de réussite et vous souhaitent un excellent Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

